

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- absents : 3
- exclus : 0

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, Mme SENEGES Monique, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles
Étaient absents/excusés : Mme MASCARENAC Aurélie (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique); M. LOZE Jérémy (procuration à Mme COURTHIEU Julie); M. MERCADIÉ Guy (procuration à M. BREIL Gilles)

Date de convocation et
d'affichage :
30 mars 2023

OBJET

**Demande de subventions
FDAL et CCPAP
Mise aux normes de
l'électricité de l'église**

M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.

Madame le Maire explique qu'il convient de mettre aux normes l'électricité de l'église, et de changer quelques projecteurs.

Elle propose le plan de financement suivant comportant des demandes de subventions au titre du FDAL (CD09) et à la CCPAP :



Monique DUPRE-GODFREY

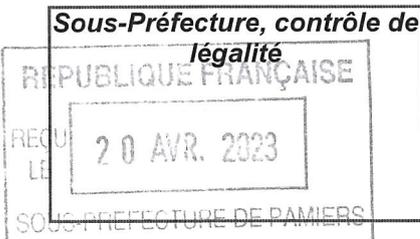
Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG

Dépenses					Recettes		
Travaux	Cout HT	Tx Tva	TVA	TTC	Financiers	%	Montant HT
Rénovation électricité église	2 565.99 €	20	513.20 €	3 079.19 €	CD09 - FDAL	30	769.80 €
					CCPAP	20	513.20 €
					Autofinancement	50	1 283.00 €
TOTAL	2 565.99 €	20.00 €		3 079.19 €	TOTAL	100	2 565.99 €

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal
Approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.